

Investissement
Socialement Responsable

Code de Transparence

pour les fonds ISR ouverts au public



Date de mise à jour : 17 août 2011

Ce Code a vocation à fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les principes et processus guidant la gestion des fonds ISR d'Ecofi Investissements.

Toutes les informations relatives à ce Code de Transparence sont disponibles sur les sites internet de l'AFG, du FIR et de l'Eurosif aux adresses suivantes :

- http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=3465&Itemid=339&lang=fr
- <http://www.frenchsif.org/>
- http://www.eurosif.org/publications/european_sri_transparency_code

Nos réponses aux questions de ce Code relèvent de notre unique responsabilité.

Sommaire :

1. Données générales.....	3
2. Critères d'investissement ESG	6
3. Processus d'analyse ESG	8
4. Evaluation, sélection et politique d'investissement	13
5. Méthode d'engagement	15
6. Politique de vote	17
Compléments d'information	19
Définition des termes clés employés dans le Code.....	20

1. Données générales

■ La société de gestion

1.a	<p>Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.</p> <p>Ecofi Investissements, société de gestion du Groupe Crédit Coopératif 48 rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 PARIS – Téléphone : 01 44 88 39 00 – E-mail : contact@ecofi.fr http://www.ecofi.fr/index.php?id=10</p>
1.b	<p>Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.</p> <p>Chez Ecofi Investissements, la gestion ISR est au cœur de notre stratégie. En effet, nous sommes convaincus :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ de l'intérêt pour les investisseurs de la finance patiente, qui s'appuie sur l'analyse fondamentale et qui laisse la rentabilité s'établir dans la durée ;▪ que les entreprises responsables ont une meilleure maîtrise des risques à long terme qui bénéficie aussi à la profitabilité ;▪ que les investissements ISR peuvent contribuer, grâce à une politique d'influence, à l'amélioration du fonctionnement de l'économie de marché sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance . <p>Depuis dix ans, Ecofi Investissements intègre, dans le processus de gestion des fonds de la Gamme éthique et solidaire, des critères ESG avec un filtre ISR exigeant qui disqualifie près de 60% des entreprises de notre univers d'investissement initial.</p> <p>Nous privilégions une approche «best in class» de l'ISR reposant sur l'analyse ESG des entreprises par les agences de notation Vigeo et Ethifinance ainsi que sur une analyse ISR interne qui assure l'indépendance de nos décisions.</p> <p>Un Comité éthique composé de 7 membres, experts de différents horizons et en majorité indépendants, éclaire nos choix. Il est présidé par Monsieur Frédéric Pascal, ancien Président du Comité de la Charte.</p> <p>Ce processus de gestion a été récemment récompensé avec la 1^{ère} place au classement 2011 Amadeis (par une soixantaine d'investisseurs institutionnels, représentatifs du marché français et pesant environ 400 milliards d'euros) et par les Talents de la Gestion Nyse-Multiratings 2010 avec le premier prix dans la catégorie «Approche ISR».</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de «gestion responsable» qui s'inscrit dans le cadre des Principles of Responsible Investment de l'ONU, Ecofi Investissements intègre les enjeux ESG dans sa gestion traditionnelle : notre filtre ISR quantitatif dit « PRI-Responsable » exclut de l'ensemble de notre gestion (hors fonds quantitatifs et mandats) les émetteurs les plus mal notés et cantonne ceux dont la performance ESG est en dessous de la moyenne.</p> <p>Enfin, nous sommes des investisseurs actifs et prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires par la mise en œuvre d'une politique de vote exigeante et d'une politique ambitieuse de dialogue avec les entreprises (ou «engagement»).</p>

■ Le fonds ou les fonds (gamme) ISR

1.c

Donnez le nom du ou des fonds* auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

>>> [cliquer sur le nom des fonds pour accéder aux informations complémentaires disponibles sur notre site internet.](#)

	Nom des fonds ISR	Taille des fonds au 30/06/2011 (en millions d'euros)	Classification AMF
1	SICAV Epargne Ethique Actions	33,3	Actions des pays de la zone euro
2	FCP Epargne Ethique Obligations	8,2	Obligations et TCN en euros
3	SICAV Epargne Ethique Monétaire	78,6	OPCVM monétaire euro
4	SICAV Choix Solidaire	32,0	OPCVM diversifié
5	FCP Confiance Solidaire	48,6	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
6	FCP Epargne Solidaire	12,1	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
7	FCP Babyfund Taux Fixe 2013	7,9	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
8	FCP Agir Avec La Fondation Abbe Pierre	13,3	OPCVM diversifié
9	FCP Faim & Développement Trésorerie	34,0	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
10	FCP Faim & Développement Equilibre	20,0	OPCVM diversifié (fonds de fonds)
11	FCP Invest Première	127,3	Monétaire euro
12	FCP Ecofi Obligations Internationales	12,6	Obligations et autres titres de créances internationaux
13	FCP Ecofi Monedym	20,6	Obligations et autres titres de créances internationaux
14	FCP Ecofi Flexible	6,4	OPCVM diversifié
15	SICAV Schneider Energie Solidaire	17,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

1.d	<p>Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce ou ces fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site Internet d'Ecofi Investissements, rubriques « Gestion éthique et solidaire » ou « Recherche OPCVM » ▪ Site Internet du Crédit Coopératif, rubrique destinée aux clients particuliers. ▪ François LETT, Directeur général délégué et Responsable de la gestion éthique et solidaire >>> E-mail : francois.lett@ecofi.fr 																		
1.e	<p>Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.</p> <p>Le prospectus complet qui décrit en particulier le détail de la méthodologie ISR peut être obtenu auprès d'Ecofi Investissements au 48 rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 PARIS – Téléphone : 01 44 88 39 00 – >>> E-mail : contact@ecofi.fr</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="225 808 1091 869">Nature des informations</th> <th data-bbox="1091 808 1449 869">Mise à jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="225 869 1091 994"> <p>Sur le site Internet d'ECOFI INVESTISSEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul de la performance financière. >>> Rubrique Recherche OPCVM ▪ Historique des valeurs liquidatives. >>> Rubrique Recherche OPCVM </td> <td data-bbox="1091 869 1449 994">quotidienne</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 994 1091 1088"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Confiance Solidaire </td> <td data-bbox="1091 994 1449 1088">mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1088 1091 1205"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille >>> Exemple pour Epargne Ethique Actions. </td> <td data-bbox="1091 1088 1449 1205">trimestrielle</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1205 1091 1256"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur l'exercice des droits de vote >>> Rapport 2010 </td> <td data-bbox="1091 1205 1449 1256">annuelle</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1256 1091 1525"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gamme éthique et solidaire >>> cliquer sur le tableau des fonds pour en savoir plus sur chaque fonds. ▪ Descriptif des fonds >>> Exemple pour Baby Fund Taux Fixe 2013. ▪ Prospectus simplifié des fonds >>> Exemple pour Epargne Ethique Obligations. ▪ Politique et méthodologie ISR. ▪ Brochure « Gestion éthique et solidaire ». ▪ Politique de vote. ▪ Code de transparence. </td> <td data-bbox="1091 1256 1449 1525">en cas d'évolution de la méthodologie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1525 1091 1727"> <p>Sur le site Internet du CREDIT COOPERATIF >>> rubrique destinée aux particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descriptif du fonds >>> Exemple pour Agir avec la Fondation Abbé Pierre ▪ Téléchargement du prospectus simplifié >>> Exemple pour Faim et Développement Trésorerie </td> <td data-bbox="1091 1525 1449 1727">en cas d'évolution de la méthodologie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1727 1091 1821"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Choix Solidaire </td> <td data-bbox="1091 1727 1449 1821">mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1821 1091 1937"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille. >>> Exemple pour Epargne Ethique Monétaire </td> <td data-bbox="1091 1821 1449 1937">trimestrielle</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des informations	Mise à jour	<p>Sur le site Internet d'ECOFI INVESTISSEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul de la performance financière. >>> Rubrique Recherche OPCVM ▪ Historique des valeurs liquidatives. >>> Rubrique Recherche OPCVM 	quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Confiance Solidaire 	mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille >>> Exemple pour Epargne Ethique Actions. 	trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur l'exercice des droits de vote >>> Rapport 2010 	annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gamme éthique et solidaire >>> cliquer sur le tableau des fonds pour en savoir plus sur chaque fonds. ▪ Descriptif des fonds >>> Exemple pour Baby Fund Taux Fixe 2013. ▪ Prospectus simplifié des fonds >>> Exemple pour Epargne Ethique Obligations. ▪ Politique et méthodologie ISR. ▪ Brochure « Gestion éthique et solidaire ». ▪ Politique de vote. ▪ Code de transparence. 	en cas d'évolution de la méthodologie	<p>Sur le site Internet du CREDIT COOPERATIF >>> rubrique destinée aux particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descriptif du fonds >>> Exemple pour Agir avec la Fondation Abbé Pierre ▪ Téléchargement du prospectus simplifié >>> Exemple pour Faim et Développement Trésorerie 	en cas d'évolution de la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Choix Solidaire 	mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille. >>> Exemple pour Epargne Ethique Monétaire 	trimestrielle
Nature des informations	Mise à jour																		
<p>Sur le site Internet d'ECOFI INVESTISSEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul de la performance financière. >>> Rubrique Recherche OPCVM ▪ Historique des valeurs liquidatives. >>> Rubrique Recherche OPCVM 	quotidienne																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Confiance Solidaire 	mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille >>> Exemple pour Epargne Ethique Actions. 	trimestrielle																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur l'exercice des droits de vote >>> Rapport 2010 	annuelle																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gamme éthique et solidaire >>> cliquer sur le tableau des fonds pour en savoir plus sur chaque fonds. ▪ Descriptif des fonds >>> Exemple pour Baby Fund Taux Fixe 2013. ▪ Prospectus simplifié des fonds >>> Exemple pour Epargne Ethique Obligations. ▪ Politique et méthodologie ISR. ▪ Brochure « Gestion éthique et solidaire ». ▪ Politique de vote. ▪ Code de transparence. 	en cas d'évolution de la méthodologie																		
<p>Sur le site Internet du CREDIT COOPERATIF >>> rubrique destinée aux particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descriptif du fonds >>> Exemple pour Agir avec la Fondation Abbé Pierre ▪ Téléchargement du prospectus simplifié >>> Exemple pour Faim et Développement Trésorerie 	en cas d'évolution de la méthodologie																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche produit (reporting) >>> Exemple pour Choix Solidaire 	mensuelle (trimestrielle pour les données ESG)																		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des valeurs en portefeuille du fonds. ▪ Commentaires ESG (et solidaires) sur chacune des valeurs en portefeuille. >>> Exemple pour Epargne Ethique Monétaire 	trimestrielle																		

2. Critères d'investissement ESG

Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR ?

Pour Ecofi Investissements, l'ISR repose sur la sélection d'émetteurs estimés comme les plus performants en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), mesurée au travers du respect de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Nos fonds ISR sélectionnent des émetteurs privés (entreprises) et souverains (Etats), qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre :

- l'équité sociale,
- la préservation de l'environnement,
- la bonne gouvernance.

2.a

Le processus ISR d'Ecofi Investissements est de type « inclusif », ce qui signifie qu'**aucun secteur d'activité économique n'est exclu a priori**. L'idée sous-jacente est que les investisseurs puissent exercer une pression par le dialogue avec les entreprises, afin que ces dernières améliorent leur performance ESG.

L'exception concerne la **SICAV Epargne Ethique Actions**, dont le Conseil d'administration a décidé en mai 2008 d'exclure de l'allocation d'actifs les entreprises qui produisent ou commercialisent des armes de guerre.

Par ailleurs, Ecofi investissements s'est engagé, depuis le 1er juin 2011, à exclure de ses investissements les entreprises impliquées dans la **production ou la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel**. La liste sur laquelle nous nous basons est celle établie par les ONG IKV Pax Christi et [Netwerk](#) qui est actualisée annuellement depuis 2009 et considérée par Handicap International comme la référence.

En ce qui concerne les émetteurs souverains, le processus ISR est également de type « inclusif » : aucun Etat n'est exclu a priori.

Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ?

Ecofi Investissements a développé deux méthodologies propres, pour les émetteurs privés et pour les émetteurs souverains.

■ Emetteurs privés :

Le processus de sélection ESG comporte plusieurs étapes.

- Un premier filtre ISR s'appuie sur les analyses et notations ESG des agences VIGEO et ETHIFINANCE : Ecofi Investissements applique sa propre pondération à ces notes en surpondérant celles obtenues par les entreprises dans quatre domaines jugés particulièrement importants : gestion des ressources humaines, politique environnementale, relations clients-fournisseurs et droits humains. La gouvernance est sous-pondérée car nous estimons que cette notion est d'avantage connue et prise en compte par les marchés et les analystes financiers que les questions environnementales et sociales.
- Les valeurs ainsi sélectionnées font ensuite l'objet :
 - d'une analyse financière qui privilégie des critères de long terme (recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...);
 - d'une analyse ISR qualitative effectuée au regard des enjeux ESG majeurs du secteur auquel appartient l'entreprise.

2.b

■ Emetteurs souverains :

Le processus de sélection ISR s'appuie sur les analyses extra-financières de l'agence de notation VIGEO. Les trois domaines analysés et notés (responsabilité environnementale, responsabilité institutionnelle et responsabilité sociale et solidarité) sont équipondérés.

Pour plus de détails >>> cf. point 3. Processus d'analyse ESG.

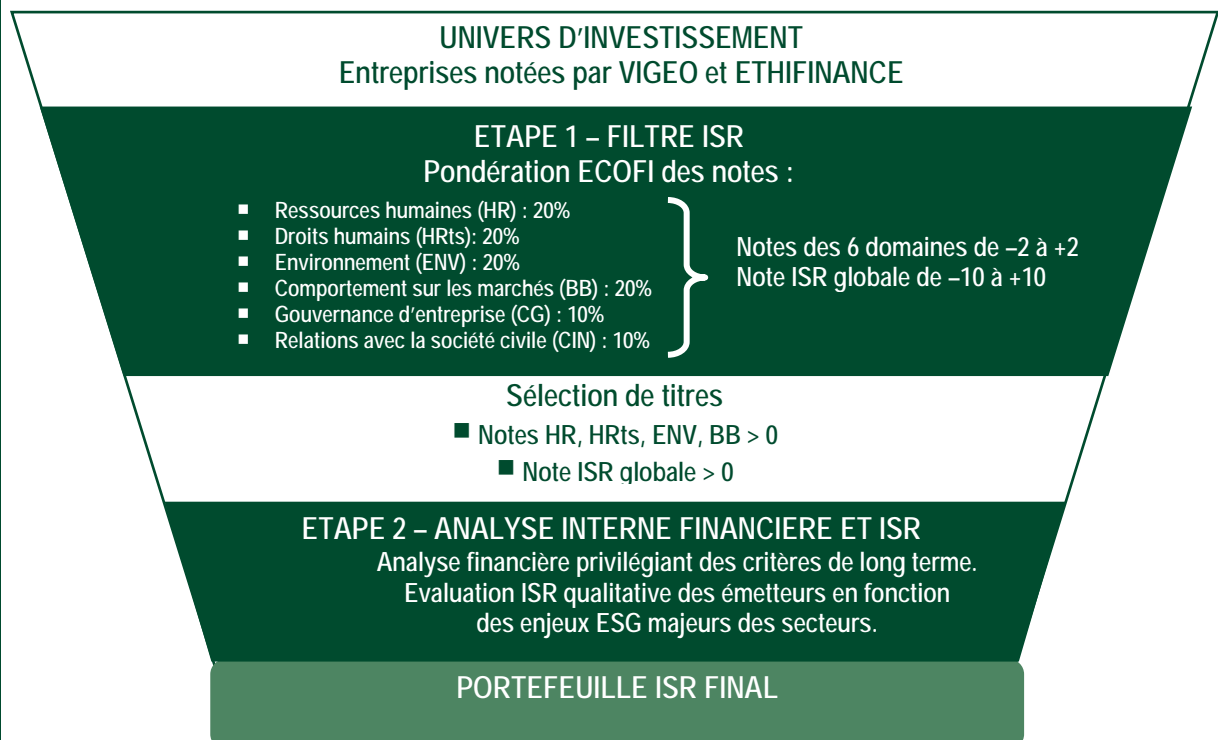
2.c	<p>Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?</p> <p>Le conseil d'administration de la SICAV, le comité d'orientation du FCP ou à défaut le comité de direction élargi d'Ecofi Investissements détermine les critères d'investissement ESG sur proposition de l'équipe éthique et solidaire d'Ecofi Investissements.</p> <p>Le Comité éthique d'Ecofi Investissements, dont le rôle est consultatif, donne son avis sur les critères d'investissements ISR et veille à leur homogénéité pour l'ensemble des fonds ISR de la société de gestion. Il réunit pour plus de la moitié des membres des personnalités extérieures bénéficiant d'une expertise dans le domaine de l'ISR ainsi que des représentants du Groupe Crédit Coopératif. >>> <i>Cf. sa composition question 1.b, page 3.</i></p> <p>La fréquence de révision des critères ISR n'a pas été fixée a priori. Dans la pratique une révision a été effectuée environ une fois par an.</p>
2.d	<p>Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?</p> <p>Les changements majeurs sont communiqués sur le site Internet d'Ecofi Investissements, rubrique Politique et méthodologie ISR.</p> <p>Par ailleurs, le détail de la méthodologie ISR est mis à jour dans le prospectus complet des fonds, qui peut être obtenu par toute personne auprès d'Ecofi Investissements.</p>

3. Processus d'analyse ESG

Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

Emetteurs privés et émetteurs souverains.

1. Emetteurs privés



3.a

Etape 1 : filtre ISR

Comme décrit supra, un **filtre ISR** est appliqué à l'univers d'investissement composé d'environ 700 valeurs européennes dont 390 environ situées dans la zone Euro, en s'appuyant sur les travaux des agences de notation VIGEO et ETHIFINANCE. L'idée est de concentrer la recherche interne tant ISR que financière sur un nombre réduit de valeurs présélectionnées (avec un processus pertinent) afin de pouvoir effectuer un travail de qualité au regard du nombre limité des membres de l'équipe ISR.

Dans l'approche VIGEO, la performance en Responsabilité Sociale est évaluée en analysant les politiques, les moyens et les résultats des entreprises dans six grands domaines :

- les Ressources Humaines et les relations de l'entreprise avec ses employés (HR),
- l'Environnement (ENV),
- le Comportement sur les marchés (BB), et notamment, les relations de l'entreprise avec ses clients et ses fournisseurs,
- la Gouvernance et les relations de l'entreprise avec ses actionnaires (CG),
- l'Engagement sociétal et les relations de l'entreprise avec la société civile (CIN),
- le Respect des droits humains (entendus au sens large : égalité homme-femmes ; liberté de négociation collective etc.) (HRts).

Pour chaque critère et chaque secteur, les entreprises sont réparties en cinq groupes homogènes en fonction de la distribution statistique des notes. Chaque groupe reçoit par la suite une note qualitative comprise entre « ++ » (pour les sociétés les mieux notées) et « - - » (pour les sociétés les moins bien notées).

Cette note est relative, c'est-à-dire attribuée à l'entreprise en fonction de son positionnement par rapport aux autres entreprises concurrentes du même secteur d'activité.

Pour plus de détail sur la méthodologie d'analyse de VIGEO, cf. site internet : <http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/fr/blogcategory/criteres-de-recherche-isr.html>

Ces notations sont révisées et publiées chaque année, avec une rotation sectorielle mensuelle. Elles demeurent valables pour une année entière mais peuvent évoluer si certains événements le justifient.

Afin d'obtenir une « **note ISR** » **synthétique pour chaque entreprise**, Ecofi Investissements traduit les notes obtenues dans chaque domaine selon la clé interne suivante :

- à l'entreprise évaluée (++) est attribuée la note 2 ;
- à l'entreprise évaluée (+) est attribuée la note 1 ;
- à l'entreprise évaluée (=) est attribuée la note 0 ;
- à l'entreprise évaluée (-) est attribuée la note -1 ;
- à l'entreprise évaluée (- -) est attribuée la note -2.

En outre, Ecofi Investissements applique sa **propre pondération** à **chacun de ces 6 domaines**, en fonction de l'importance qui leur est accordée par les conseils d'administration des SICAV, les comités d'orientation des FCP ou, à défaut, le comité de direction élargi d'Ecofi Investissements.

3 a
suite

A ce jour, le poids accordé aux notes des domaines **ressources humaines, environnement, comportement sur les marchés et droits humains** est deux fois plus élevé que celui accordé aux domaines gouvernance et engagement sociétal. En effet, nous considérons que la gouvernance est d'ores et déjà prise en compte dans l'analyse financière traditionnelle et l'engagement sociétal (dont le mécénat est le critère prépondérant) est un enjeu moins important.

- Pondération de 20 % (poids de 1) attribuée aux domaines Ressources Humaines, Environnement, Comportement sur les marchés et Droits Humains,
- Pondération de 10 % (poids de 0,5) attribuée aux domaines Gouvernance et Engagement Sociétal.

Pour chaque entreprise, on obtient ainsi une **note ISR globale comprise entre « -10 » et « +10 »**. Elle permet d'apprécier le comportement relatif d'une entreprise au sein de son secteur. Cette note ISR est calculée systématiquement une fois par mois.

Pour être éligible au portefeuille des fonds ISR, les entreprises doivent avoir obtenu :

- la moyenne pondérée pour la note ISR globale (soit au moins 0)
- pour les nouveaux investissements : la moyenne (note 0) pour les 4 domaines surpondérés.

Notre filtre ISR élimine plus de 55 % de l'univers de départ et aboutit à un univers d'investissement d'environ 300 valeurs éligibles pour l'Europe et 180 environ pour la zone Euro.

Etape 2 : analyse financière et ISR

Les entreprises ainsi sélectionnées font ensuite l'objet d'une analyse interne, financière et ISR.

1- L'**analyse financière** privilégie des critères de long terme (recherche et développement, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management, fiabilité des prévisions financières...).

2- De façon concomitante, l'**analyse ISR qualitative** est effectuée au regard des enjeux ESG majeurs du secteur auquel appartient l'entreprise. Ces informations proviennent des multiples parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, management des entreprises, journalistes) ainsi que :

- des analyses qualitatives réalisées par les agences de notation ;
- des équipes ISR des sociétés de bourse : analyses écrites et rencontres organisées directement avec les entreprises,
- des entreprises elles-mêmes : rapports annuels et de développement durable, site Internet, présentations spécifiques ISR et assemblées générales ;
- de la chaire académique FDIR (Finance Durable et Investissement Responsable) : Ecole Polytechnique et Institut d'Economie Industrielle (IDEI) de l'Université Toulouse 1 ;
- d'organismes et think tanks sur la RSE tels que l'ORSE ;
- d'organismes et think tanks sur l'ISR tels que l'AFG, SFAF, CFIE, Novethic...

2. Emetteurs souverains :

Les pays composant l'univers d'investissements sont les Etats membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et ceux membres de la zone Euro, soit **33 Etats au total**.

L'analyse « **Sustainability Country Rating** » de VIGEO porte sur trois domaines que sont :

- la responsabilité environnementale ;
- la responsabilité institutionnelle ;
- la responsabilité sociale et la solidarité.

Chaque domaine est noté de 0 à 100. La note globale de chaque Etat est égale à la moyenne équipondérée des notes de chaque domaine.

Les contraintes d'investissement sont les suivantes :

- les Etats sont classés en cinq quintiles ;
- le poids des titres émis par les Etats des deux derniers quintiles (c'est-à-dire les 13 Etats les moins bien classés) ne peut excéder 30% de l'encours de la poche du fonds investie en titres d'émetteurs souverains.

La note moyenne pondérée par les encours de la poche investie en titres d'émetteurs souverains (directement ou indirectement à travers d'autres fonds) doit être supérieure ou égale à la note moyenne pondérée par le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'univers analysé.

Parmi les 13 Etats les moins bien classés, 7 font partie de la zone Euro.

3.b	<p>Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?</p> <p>L'équipe ISR d'Ecofi Investissements est constituée de cinq personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ François Lett, Directeur général délégué et Responsable de la gestion éthique et solidaire depuis 8 ans ; il possède par ailleurs 25 ans d'expériences variées sur les marchés financiers ; ▪ Marie Luchet, Responsable de l'analyse ISR (10 ans d'expérience) ; ▪ Guillaume de Vauxmoret, gérant-analyste ISR (10 ans d'expérience) ; ▪ Céline Girod, Analyste solidaire (7 ans d'expérience) ; ▪ Miguel Rodrigues, assistant de gestion éthique, en charge des votes (4 ans d'expérience). <p>Cette équipe a le soutien de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Karamo Kaba, économiste qui contribue à l'analyse ISR des émetteurs souverains (11 ans d'expérience) ▪ Des experts au sein du Crédit Coopératif chargés d'accompagner le développement de la finance éthique et solidaire en France et en Europe. <p>Elle recourt aux services des <u>prestataires externes spécialisés</u> suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ agences de notation sociale et environnementale Vigeo et Ethifinance ; ▪ agences de vote Proxinvest et ECGS pour l'Europe ▪ équipes ISR des sociétés de bourse (Crédit Agricole Cheuvreux, Natixis Securities, Oddo Securities etc.)
3.c	<p>Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?</p> <p>Le service contrôle et suivi de gestion d'Ecofi Investissements reçoit de façon indépendante les notations de Vigeo pour les émetteurs privés et les émetteurs souverains et contrôle une fois par mois le respect par les gestionnaires, des filtres éthiques fondés sur ces notations.</p> <p>Par ailleurs le Conseil d'administration de la SICAV (qui se réunit 2 à 3 fois par an), le Comité d'orientation du FCP (idem) ou à défaut le Comité de direction élargi d'Ecofi Investissements (qui se réunit chaque semaine) donne son point de vue sur la méthodologie de recherche.</p> <p>Le Comité éthique est le garant de la « philosophie » ISR, et il vérifie lors de ses réunions que les grands principes affichés sont bien respectés par les gestionnaires. Il se réunit 3 fois par an et son rôle est consultatif. >>> Cf. sa composition question 1.b, page 3.</p>
3.d	<p>Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?</p> <p>Oui. Ecofi Investissements juge essentiel le dialogue avec les entreprises sur leur responsabilité sociétale et environnementale. Suite aux actions d'engagement formalisées par une rencontre ou une conférence téléphonique, les notes ISR des entreprises peuvent être réévaluées positivement ou négativement par l'équipe ISR interne s'il apparaît qu'elles ne reflètent pas la réalité de leur performance sur ces enjeux.</p> <p>Par ailleurs, lorsqu'une entreprise en portefeuille voit sa notation ISR dégradée par une agence de notation, Ecofi Investissements la contacte par écrit pour l'interroger sur les raisons qui ont conduit à cette dégradation. Pour plus de détails sur nos pratiques d'engagement, cf. nos réponses à la question n° 5.</p>
3.e	<p>Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?</p> <p>Non, les entreprises n'ont pas accès aux profils réalisés par Ecofi Investissements sur leur performance RSE. En revanche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les agences de notation ont pour coutume de leur transmettre leur rapport d'évaluation final ; - Ecofi Investissements met à disposition sur son site internet des commentaires ESG sur les valeurs présentes dans ses portefeuilles ISR.

3.f	<p>A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?</p> <p>Aucune fréquence n'a été fixée a priori. Dans la pratique, Ecofi Investissements a révisé sa recherche environ une fois par an.</p>
3.g	<p>Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?</p> <p>Sur le site Internet d'Ecofi Investissements est divulgué :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un descriptif de la méthodologie ISR pour les émetteurs privés et les émetteurs souverains.▪ Pour les émetteurs privés, un commentaire sur les principales motivations ESG qui ont présidé à l'achat de chaque participation des fonds ISR. <p>Exemple pour Epargne Ethique Actions : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Portefeuille_Epargne_Ethique_Actions.pdf</p> <p>Le détail de la méthodologie ISR est mis à jour dans le prospectus complet des fonds, qui peut être obtenu par toute personne auprès d'Ecofi Investissements.</p>

4. Evaluation, sélection et politique d'investissement

Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels les fonds investissent ?

Cf. La description de notre méthodologie ISR en 3.a

Les OPCVM ISR peuvent recourir à des **instruments dérivés** uniquement dans les conditions suivantes :

4.a

- Pour des raisons de couverture,
- Pour des raisons d'exposition en complément d'investissements physiques sans rechercher une surexposition du portefeuille. Ne pas être surexposé signifie :
 - Un risque actions au maximum de 100% de l'actif pour les portefeuilles actions (pas de possibilité d'effet de levier),
 - Ne pas dépasser la sensibilité maximale autorisée dans le prospectus pour les portefeuilles taux.

Une analyse ESG du sous-jacent est systématiquement effectuée.

Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

4.b

Le **service contrôle et suivi de gestion** reçoit de façon indépendante les notations des agences Vigeo et Ethifinance pour les émetteurs privés et les émetteurs souverains et contrôle une fois par mois le respect par les gestionnaires du filtre ISR fondé sur ces notations.

Par ailleurs le Conseil d'administration de la SICAV (qui se réunit 2 à 3 fois par an), le Comité d'orientation du FCP (idem) ou à défaut le comité de direction élargi d'Ecofi Investissements (qui se réunit chaque semaine) donne son point de vue sur certaines valeurs contenues dans le portefeuille.

Le **Comité éthique**, quant à lui, est le garant de la « philosophie » ISR, et il vérifie lors de ses réunions que les grands principes affichés sont bien respectés par les gestionnaires.

Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG

Emetteurs privés - 1^{er} cas : note ISR globale négative

Lorsqu'une entreprise en portefeuille voit sa notation dégradée de telle sorte que sa note ISR globale (telle que définie en 3.a) devienne négative, elle doit être **vendue au mieux de l'intérêt des porteurs dans un délai maximal de trois mois**.

Emetteurs privés - 2^{ème} cas : note ISR globale positive mais note négative sur l'un des 4 domaines surpondérés

4.c

Lorsqu'une entreprise en portefeuille voit sa notation dégradée de telle sorte que la note d'un des quatre domaines surpondérés (ressources humaines, environnement, comportements sur les marchés et droits humains) devient négative mais que la note ISR globale reste supérieure ou égale à 0, l'entreprise est **mise sous surveillance**. Ecofi Investissements enclenche alors une **action d'engagement / dialogue** en contactant par écrit le Président de l'entreprise concernée pour l'interroger sur les raisons qui ont conduit à cette dégradation de note. En fonction de la réponse apportée, l'équipe ISR recommande au gérant de conserver ou de liquider la position. Dans ce dernier cas, le gérant dispose de 3 mois pour vendre le titre au mieux de l'intérêt des porteurs. En cas de conservation, l'entreprise est soumise à une surveillance renforcée.

Pour les **émetteurs souverains**, lorsqu'un Etat voit son classement se dégrader au sein de l'univers d'investissement de telle sorte que les contraintes d'investissement fixées (cf. 3.a) ne sont plus respectées, le

	gérant doit procéder aux ajustements nécessaires (vente de titres) dans un délai de trois mois.
4.d	<p>Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?</p> <p>Exemples de titres vendus en raison de la dégradation de leur note ISR : KPN, Philips, Solarworld.</p>
4.e	<p>Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?</p> <p>Oui, indirectement par les commentaires de la fiche produit mensuelle ainsi que par la liste complète des titres en portefeuille est mise à jour mensuellement sur le site Internet d'Ecofi Investissements.</p>
4.f	<p>Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?</p> <p>La liste des valeurs détenues en direct par les fonds ISR ainsi qu'un commentaire ESG sur chacune des entreprises sont mis à jour chaque trimestre sur le site d'Ecofi Investissements : www.ecofi.fr. <i>Exemple pour Epargne Ethique Actions :</i> http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Portefeuille_Epargne_Ethique_Actions.pdf</p> <p>Par ailleurs, un courrier exposant les principaux motifs de désinvestissement est systématiquement envoyé par Ecofi Investissements au Président des sociétés desquelles les fonds ISR se désinvestissent pour des raisons ESG.</p>
4.g	<p>Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?</p> <p>Les notes ISR des entreprises peuvent être réévaluées positivement ou négativement par l'équipe ISR interne suite à une action d'engagement formalisée par une rencontre ou une conférence téléphonique s'il apparaît qu'elles ne reflètent pas la réalité de la performance de l'entreprise sur ces enjeux.</p>

5. Méthode d'engagement**

5.a	<p>Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?</p> <p>Le principal objectif de la politique d'engagement d'Ecofi Investissements est d'exercer une pression permanente sur les entreprises, par le dialogue, afin que ces dernières améliorent leur comportement sociétal et environnemental.</p>
5.b	<p>Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?</p> <p>L'engagement est susceptible d'être pratiqué pour la centaine de valeurs présentes dans nos portefeuilles ISR taux et actions.</p>
5.c	<p>Qui pratique l'engagement au nom du ou des fonds ?</p> <p>L'équipe Ethique et solidaire d'Ecofi Investissements.</p>
5.d	<p>Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?</p> <p>1. Rencontres des entreprises</p> <p>L'équipe éthique et solidaire assiste en moyenne à une ou deux présentations ISR (physiquement ou par conférence call) par semaine, et à une réunion de présentation financière de société par semaine.</p> <p>Elle participe parallèlement à trois réunions par mois d'un groupe de travail ou de présentation de l'ORSE, de la SFAF, de l'AFG, du CFIE ou autre, au cours de laquelle plusieurs entreprises sont généralement invitées à présenter leurs pratiques sur une thématique précise de développement durable (handicap, droits de l'Homme, discrimination, etc.). On arrive donc globalement à près de cent soixante-dix rencontres d'entreprises par an.</p> <p>2. Dialogue direct avec les entreprises</p> <p>Ecofi investissements a fait le choix de mettre en place un processus de dialogue systématique lorsqu'une entreprise en portefeuille éthique et solidaire voit sa notation ISR dégradée par une agence de notation.</p> <p>Le Président du Comité éthique d'Ecofi adresse alors un courrier au Président de ces entreprises pour les interroger sur les raisons qui ont conduit à une dégradation de leurs performances et/ou pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance. S'en suivent des échanges entre l'entreprise et Ecofi Investissements et l'organisation d'une rencontre ou d'une réunion téléphonique avec les directeurs concernés par les enjeux ESG visés. En 2010, Ecofi investissements a ainsi dialogué avec 10 entreprises européennes.</p> <p>En complément de ces actions d'engagement systématiquement enclenchées par une baisse de la notation ISR des entreprises en portefeuille, l'équipe éthique peut engager un dialogue ad hoc avec d'autres entreprises à la demande des gérants (exemple 2010 : Nordea et Air Liquide à la demande des gérants taux).</p> <p>Enfin, un courrier exposant les principaux motifs de désinvestissement est systématiquement envoyé par Ecofi Investissements au Président des sociétés desquelles les fonds ISR se désinvestissent pour des raisons ESG.</p> <p>3. Coalitions d'investisseurs</p> <p>Ecofi Investissements est convaincu de l'intérêt d'allier forces (et encours) avec d'autres investisseurs afin de donner plus de poids et d'impact aux actions d'engagement.</p>

	<p>Ainsi, nous soutenons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Carbon Disclosure Project (CDP), organisation internationale de près de 500 grands investisseurs qui questionne chaque année les 500 plus grandes entreprises mondiales sur l'intégration du changement climatique dans leur stratégie et sur leurs émissions de gaz à effet de serre (https://www.cdproject.net/) - Dans le domaine social, et en cohérence avec les valeurs défendues par le Crédit Coopératif, la Fondation Access to Medecine : ONG fondée en 2005, dont la mission est de développer l'accès aux services médicaux dans les pays en voie de développement et, plus particulièrement, à encourager l'industrie pharmaceutique à accepter un rôle plus grand à cet égard (http://www.accesstomedicineindex.org/) <p>Au sein de l'organisation des PRI (Principles for Responsible Investment), nous participons à plusieurs coalitions d'investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coalition relative aux enjeux environnementaux et sociaux de l'approvisionnement des distributeurs et sociétés agroalimentaires en huile de palme d'origine indonésienne (dialogue avec la RSPO) ; - Coalition relative aux enjeux environnementaux et sociaux de l'exploitation des sables bitumineux par l'industrie pétrolière au Canada ; - Coalition ayant pour objectif d'encourager les entreprises du secteur photovoltaïque à développer leur reporting environnemental et social.
5.e	<p>Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?</p> <p>Il est très compliqué d'évaluer sérieusement l'impact d'une action d'engagement : l'efficacité du dialogue ne relève pas du court terme spectaculaire, mais du long terme avec des progrès « touche par touche » et qui sont dus aux multiples parties prenantes (dont les investisseurs) des entreprises qui font pression sur les mêmes sujets.</p> <p>Un premier effet positif réside dans l'importance que l'entreprise accorde à notre courrier, la réponse qu'elle y apporte et la dynamique d'amélioration des pratiques que cela enclenche en interne.</p>
5.f	<p>Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?</p> <p>Le désinvestissement de la valeur dans les 3 mois si les réponses et les engagements de l'entreprise ne nous semblent pas suffisants.</p>
5.g	<p>Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?</p> <p>Les engagements liés à la politique de vote sont publiés dans le rapport annuel sur la politique de vote d'Ecofi Investissements. Le rapport sur l'exercice des droits de vote en 2010 a été publié début 2011 sur notre site Internet.</p> <p><i>Un rapport de vote et d'engagement est en cours de préparation.</i></p>
5.h	<p>Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?</p> <p>Oui; Ecofi Investissements a par exemple mené les actions d'engagement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En dialogue direct avec les entreprises : KPN , Nordea, Royal Bank of Scotland, Unicredit. ▪ Par le biais de coalitions d'investisseurs (cf. 5.d): contribution au dépôt de résolutions pour la séparation des fonctions Président / Directeur général pour une société du CAC40.

6. Politique de vote

Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?

Oui ; elle a été mise à jour en janvier 2010 et est accessible sur le site internet d'ECOFI INVESTISSEMENTS : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Politique_de_vote_Janvier_2010.pdf

L'exercice des droits de vote est au cœur du processus de gestion d'ECOFI INVESTISSEMENTS et constitue un moyen essentiel de défense de l'intérêt à long terme de nos clients et de responsabilisation des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Plus largement, ECOFI INVESTISSEMENTS entend **participer activement à l'amélioration de la gouvernance des entreprises** dans lesquelles elle investit les actifs sous gestion. La gouvernance, par son encouragement à la promotion de la transparence, de la qualité et de l'intégrité des informations et des instances dirigeantes des entreprises contribue non seulement à des décisions d'investissement ou de désinvestissement plus rationnelles, mais aussi à une meilleure valorisation des sociétés dans une vision de long terme.

La politique de vote est **mise en œuvre par le département Ethique et solidaire** qui a la charge de déterminer les conditions de l'exercice des droits d'actionnaires attachés aux actions détenues dans tous les OPCVM gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS, avec une orientation systématique visant à favoriser un comportement socialement responsable des entreprises détenues.

Il s'appuie sur les **services de « proxy providers »** qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales :

- **Proxinvest** pour les sociétés françaises,
- **ECGS** (European Corporate Governance Service) pour les sociétés de tous les pays hormis la France.

6.a

La politique de vote d'ECOFI INVESTISSEMENTS s'appuie sur :

- Des **principes généraux** :
 - Une participation **non soumise** à un seuil de détention minimale,
 - La participation **systématique** aux votes pour les **sociétés françaises**,
 - La participation **la plus importante possible** aux votes pour les **sociétés non françaises**, si nos dépositaires le permettent à des conditions tarifaires et juridiques raisonnables,
 - Un vote à l'ambition **socialement responsable** quelque soit la nature du fonds.
- **Six thématiques fondamentales** :
 - La primauté de l'actionnaire stable et de long terme,
 - La responsabilité sociale de l'entreprise,
 - L'intégrité des comptes et la communication,
 - Les opérations en capital justifiées et équilibrées, respectueuses du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
 - La transparence et l'équité des rémunérations,
 - La séparation des pouvoirs et l'indépendance du conseil.

Pour ses OPCVM ISR, Ecofi Investissements ne pratique pas le prêt de titre et s'interdit toute mise en pension de titres détenant un droit de vote.

6.b	<p>Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?</p> <p>Le rapport sur la politique de vote est publié chaque année. Le rapport 2010 est accessible sur le site Internet d'Ecofi Investissements : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Rapport_de_vote.pdf</p> <p>En 2010, Ecofi Investissements a exercé ses droits de vote dans 165 Assemblées Générales (AG) pour environ 700 sociétés émettrices dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable, soit un ratio de 24 %.</p> <p>Par ailleurs, nous avons participé physiquement à 29 AG essentiellement au titre des OPCVM socialement responsables (ISR).</p> <p>Seules 11 AG (sur 165) ont vu la totalité de leurs résolutions entérinée par Ecofi Investissements.</p> <p>Les principaux votes négatifs (38 % des 2 333 résolutions) concernaient les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fonctionnement du Conseil d'administration ou de surveillance (cumul trop élevé de mandats, insuffisance d'administrateurs indépendants...) : 255 résolutions ; ▪ opérations en capital dilutives (augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, autorisation d'émission d'actions sans motif explicite...) : 157 résolutions ; ▪ approbation des comptes (honoraires de conseil versés aux commissaires aux comptes excessifs par rapport aux honoraires d'audit ; quitus indu des administrateurs ; conflit d'intérêt entre auditeurs principal et auditeur suppléant...) : 154 résolutions ; ▪ mesures anti OPA (émission de bons de souscription réservés, programme de rachat d'actions en période d'OPA...) : 73 résolutions ; ▪ association des dirigeants et des salariés au capital (autorisation d'émission d'actions gratuites ou de stock-options dépassant respectivement 1% et 2% du capital et/ou sans condition d'attribution pertinentes) : 62 résolutions.
6.c	<p>Le ou les fonds sont-ils promoteurs ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?</p> <p>Oui, c'est le cas depuis 2005.</p> <p>Ainsi en 2010, Ecofi Investissements a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contribué au dépôt de la résolution en faveur de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général de la Société Générale ; ▪ soutenu des résolutions initiées en dehors des conseils d'administrations des sociétés, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation d'un rapport sur les risques environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des sables bitumineux pour BP et Royal Dutch Shell ; ▪ nomination au Conseil de surveillance d'un candidat externe libre de conflit d'intérêt pour Lagardère ; ▪ évaluation indépendante de la fusion Commerzbank/Dresdner pour la Commerzbank ; ▪ résolutions « Say on Pay » concernant la communication des rémunérations des dirigeants et « Stop Chairman-CEO » concernant la séparation des fonctions déposées par la Fondation suisse Ethos chez Novartis, Holcim, Swiss Re et Zurich Financial Services.
6.d	<p>Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du ou des fonds ?</p> <p>Oui. Par exemple, en 2010, Ecofi Investissements a voté contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les résolutions concernant les indemnités de départ des dirigeants de plusieurs entreprises dès lors qu'elles sont supérieures à un an de rémunération fixe ; ▪ les résolutions proposant la nomination d'administrateurs non indépendants au Conseil dès lors que le Conseil n'est pas composé d'au moins 1/3 d'administrateurs indépendants.

Compléments d'information

Décrivez les politiques de responsabilité sociale de la société de gestion ou indiquez où cette information peut être trouvée.

Le Groupe Crédit Coopératif, maison mère d'Ecofi Investissements, est la banque de référence de l'économie sociale. Fortement engagé en matière de finance éthique et solidaire, il est classé en France 2^e collecteur d'épargne solidaire tous établissements confondus et la 1^{ère} banque de réseau au Baromètre Finansol 2010.

Il a d'ailleurs été pionnier en ce domaine avec la création en 1983 du premier placement de partage en Europe.

Une partie du Rapport annuel 2009 du Groupe Crédit Coopératif est consacrée à la gouvernance du Groupe et à sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale:

http://www.credit-cooperatif.coop/fileadmin/doc/Information_financiere/CC_RA2009_version_finale.pdf

Par ailleurs, la **Brochure de Responsabilité Sociale et Environnementale** du Groupe Crédit Coopératif est disponible sur son site internet :

http://www.credit-cooperatif.coop/fileadmin/doc/PARTIE_GROUPE/BROCHURE_RSE_JANV2010_web.pdf

Concernant plus particulièrement Ecofi Investissements : cf. notre réponse au point 1.b.

Quel est le montant des dons et le pourcentage des frais de gestion que le(s) fonds a versé à des organisations caritatives au cours de l'année écoulée ?

Nos OPCVM de partage (exemples FCP Faim et développement) ont permis aux associations bénéficiaires de collecter 458 000 euros de dons de la part de nos clients en 2010.

Concernant les fonds de mécénat, l'AMF n'autorise pas Ecofi Investissements à communiquer sur les dons issus d'une quote-part des frais de gestion d'un fonds spécifique.

Les employés d'Ecofi Investissements qui ont participé à la version 2010 de la course organisée par Action contre la faim ont permis de réaliser un don de 1995 euros à cette ONG.

(*) Voir la section « Définition des termes clés ».

(**) Si applicable.

Définition des termes clés employés dans le Code

Terme	Définition
Critère d'investissement SR	Les principes ou standards utilisés afin de déterminer dans quoi le fonds peut ou ne peut pas investir dans une perspective sociétale, éthique ou environnementale.
Désinvestissement	Les titres d'entreprises qui sortent du portefeuille.
Engagement	Une relation de dialogue pérenne avec les entreprises visant à influencer leur comportement en relation avec leurs pratiques sociétales, éthiques ou environnementales.
Exclusion	L'exclusion de secteurs ou d'entreprises du fonds du fait de leur participation à certaines activités, basée sur des critères éthiques spécifiques au fonds (par exemple : pas de tabac ou pas de tests animaliers...).
Fonds	Une entité légale dont le seul objet est de bâtir un portefeuille d'investissements. Inclut également les compartiments et les fonds de fonds.
Gestionnaire de fonds	La société de gestion responsable de la gestion du fonds.
Objet du fond	La philosophie et l'esprit du fonds mais pas le processus d'investissement.
Participations	Les actions et/ou obligations constituant l'ensemble du portefeuille du fonds.
Politique de vote	La politique d'un fonds en matière d'exercice de ses droits de vote en tant qu'investisseur, dans le but d'influencer le comportement des entreprises.
Portefeuille	L'ensemble des investissements gérés par le gestionnaire de fonds.
Signataires	Les fonds ou gérants de fonds s'engageant à rendre publique l'information liée à l'ISR conformément au Code.